

## COMMUNE DE GRUSSENHEIM

### PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRUSSENHEIM DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2017

*Sous la présidence de M. KLIPFEL Martin, Maire*

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 heures.

#### Membres présents :

Mmes DECK Nathalie, GRUNENBERGER Laetitia, JEHL Nathalie, SIMLER Agnès et WEIXLER Colette (a reçu procuration de GROLLEMUND René)  
MM CHASTE Bruno, JAEGLER Patrice, OBERT Jean-Paul, SCHÖNSTEIN Laurent, SIMLER Etienne, SUTTER Thomas (a reçu procuration à HABERKORN Christophe)

Membre absent excusé et non représenté : ./.

Membres absents non excusés : ./.

Membre ayant donné procuration : MM. GROLLEMUND René (a donné procuration à WEIXLER Colette) et HABERKORN Christophe (a donné procuration à SUTTER Thomas),

Secrétaire de séance : Mr SIMLER Etienne

#### Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance précédente
3. Compte-rendu de réunions
4. Urbanisme (permis de construire, déclarations préalables)
5. Travaux d'accessibilité de la mairie et de l'école
6. Divers

#### 1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur SIMLER Etienne est désigné en qualité de secrétaire de séance.

#### 2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé par l'ensemble des membres présents.

#### 3. COMPTE-RENDU DE REUNIONS

Monsieur le Maire rend compte des informations ci-dessous :

- 26 juin : rencontre avec Mr Fabre de la société ROSACE concernant le déploiement de la fibre optique

- 4 juillet : réunion du bureau du PETR Centre Alsace (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural)
- 5 juillet : tournage du film "Roulez jeunesse"
- 5 juillet : Mme Agnès Simler et Mr Grollemund René ont rencontré Mr Carabin de la Communauté de Communes du Pays du Ried de Marckolsheim (CCRM) concernant la signalisation horizontale. Mme Simler Agnès présente les propositions de l'entreprise VMS Equipements routiers. Le montant total des travaux de marquage et de la mise en place de panneaux de signalisation s'élève à 4 871,40 € H.T. Il est précisé que pour la matérialisation de places de stationnement dans les rues du village, un plan devra être effectué avant le marquage.  
Un devis a été réceptionné pour des travaux de point à temps (fermeture des nids de poules dans la voirie) pour un montant de 8200 € H.T. Ces travaux seront réalisés par le biais de l'accord-cadre à bons de commande pour les travaux de voirie signé par la CCRM.
- 5 juillet : assemblée générale du RAI (Réseau d'Animation Intercommunal)
- 5 juillet : réunion préparatoire pour le démarrage de la construction des nouveaux vestiaires
- 6 juillet : conseil de communauté de la CCRM
- 7 juillet : rendez-vous avec Mme Galliy, commissaire enquêteur nommé dans le cadre de la procédure d'expropriation dont l'enquête publique s'est déroulée du 19 juin au 3 juillet 2017
- 10 juillet : réunion avec Mr Lebreton d'ENEDIS concernant les travaux de déplacement du poteau électrique au niveau du club-house
- 17 juillet : vérification du bornage du terrain (nouveaux vestiaires)

Mme Colette Weixler a assisté à la fête de fin d'année du multi-accueil organisée le 7 juillet 2017.

#### 4. URBANISME

##### PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF

Aucune observation n'est émise au permis de construire modificatif déposé par Mr De Almeida Braz Anthony pour l'agrandissement du garage

##### DECLARATIONS PREALABLES

Une suite favorable est formulée aux déclarations préalables déposées par :

- ENEDIS pour la pose d'un poste de transformation HTA/BT
- Mr Marchal Frédéric pour la mise en place d'un garage monobloc
- Mr Rebstock Jean-Marc pour la couverture et la fermeture de la terrasse existante
- Mr Klipfel Martin pour la reconstruction d'une partie de la clôture
- la commune de Grussenheim pour la mise en place d'un abri

##### CERTIFICAT D'URBANISME

Aucune remarque n'est émise au certificat d'urbanisme déposé par Maître Benoît Knittel pour la parcelle sise section 3 n° 306/73 d'une surface de 33 ares 60.

##### DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Il est décidé de ne pas faire usage du droit de préemption de la commune dans le cadre de la vente de la propriété sise section 3 n° 306/73 d'une surface de 33 ares 60.

## 5. TRAVAUX D'ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE ET DE L'ECOLE

Lors de la réunion du 27 juin 2017, différentes propositions ont été formulées pour les travaux d'accessibilité de la mairie et de l'école. Ces dernières ont été transmises à la société Bâti-Eco. Compte-tenu des travaux importants et après entretien avec Mr Carabin de la CCRM, il a été décidé, en accord avec Mr Jean-Marie Simler de la Société Bâti Eco, que Mr Simler réalise une prévision de travaux et un chiffrage en vue de la consultation des maîtres d'œuvre.

## 6. DIVERS

- **Foyer** : Mr le Maire informe le conseil municipal qu'une offre a été réceptionnée pour une étude acoustique du Foyer pour un montant de 4600 € H.T. Une autre demande de prix est en cours.  
En outre, un devis a également été réceptionné pour la mise en place d'un système de climatisation. Ce dernier s'élève à 26645 € TTC ou 27 661 € TTC (selon l'option retenue).  
Il est également évoqué la mise en place de tonnelle sur le parking lors de certaines manifestations.  
Ces points seront discutés lors d'une réunion du comité de gestion.
- **Compétence culturelle Syndicat Pôle Ried Brun** : Lecture est donné d'un courrier adressé par la Porte du Ried relatif à la décision du conseil municipal du 14 mars 2017 d'abandonner la compétence optionnelle Espace Ried Brun à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- **Psychologue du RASED** : Dans le cadre du remplacement du poste informatique du psychologue du réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased), la CCRM sollicite les communes pour participer à cette acquisition (cette dernière ne pouvant pas être financée par la CCRM étant donné qu'elle ne possède pas la compétence en la matière).
- **Mauvaises herbes** : Un courrier a été adressé à plusieurs habitants par rapport à la pousse des mauvaises herbes sur les trottoirs et dans les caniveaux.
- **Arrêté contre le bruit** : Mr le Maire soumet au conseil municipal un arrêté portant réglementation en matière de lutte contre les bruits domestiques et de comportements. Ce dernier sera distribué dans les boîtes aux lettres avec le Grussemer Blett avant la fin juillet.
- **Projet éolien** : Des conventions pour le développement d'un parc éolien et des informations précontractuelles ont été déposées à la mairie pour des parcelles communales intégrées dans le projet. Mr le Maire est autorisé à signer ces documents.
- **Stationnement des bus** : Il est soulevé le problème des stationnements des bus au niveau des trottoirs et rues du village. Il est rappelé que des places de stationnements sont prévus à cet effet route de Colmar.
- **Travaux rue d'Alsace** : Dans le cadre des travaux de remplacement du compteur d'eau de la propriété de Mr Schwartz Jacky, il sera sollicité le remblaiement de l'affaissement devant le magasin KMS Alimentations.
- **Eaux pluviales** : Lors des dernières pluies, des difficultés d'écoulement ont été constatées. Mr le Maire indique que les travaux effectués ces dernières années (puits d'infiltration, curage des réseaux d'eaux pluviales) ont amélioré la situation.

Il est évident que l'écoulement est plus long en cas de très fortes pluies. Les fossés seront débroussaillés cet hiver.

- **Circulation rue de l'école** : Malgré l'interdiction de circuler dans la rue de l'école, de nombreux véhicules s'y engagent et se retrouvent bloquer devant la propriété de Mr Chaste. Il est proposé de mettre en place, en sus du panneau d'interdiction existant, un panneau sans issue.
- **Rythmes scolaires** : Aucun changement pour le RPI Grussenheim-Elsenheim pour la rentrée 2017/2018 (semaine de 4,5 jours).
- **Prochaine réunion** : La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au mardi 12 septembre 2017 à 20 heures.

La séance est levée à 23 heures 20.

Le Maire, Martin KLIPFEL

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. Juillet